

Séjours Jeunes

Printemps / Eté 2023



Région Provence et Corse

Vous trouverez dans votre nouveau catalogue

- Lettre aux parents
- Les avantages CAES
- Stages en externat
- Destinations choisies avec nos partenaires
- **Documents d'inscription**



Renseignements :

Marlène PERON
04.91.16.40.44.

Caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr
[http:// provence-corse.caes.cnrs.fr/](http://provence-corse.caes.cnrs.fr/)



Chers Parents,



A peine les confiseries de fin d'année digérées, il vous faut déjà penser aux vacances de vos chères têtes blondes

Le catalogue printemps – été 2023 édité par votre région, vous est présenté afin que vous puissiez choisir avec vos enfants leur destination de vacances.

Sont représentés des morceaux choisis (parmi leurs catalogues qui restent ouverts) des séjours organisés par nos organismes partenaires : Mondial Junior, Vacances Pour Tous, R.E.V.E., U.C.P.A., TELLIGO.

Mais aussi les stages que nous vous proposons à chaque vacances scolaires., ou bien encore les offres billetterie.

ATTENTION : les dossiers pré-réservés auprès d'autres organismes que nos partenaires ne seront pas subventionnés par la région Provence et Corse (aucune dérogation ne sera admise)

En plus de l'aide à l'habituel stage BAFA pour vos ados à partir de 16 ans, le CAES accepte la prise en charge des formations BAFD pour les enfants de + de 21 ans.

Les prix marqués sont ceux sur lesquels s'applique le tarif dégressif (compris entre 22 et 80 %).

Attention les enfants entre 18 et 25 ans sont subventionnés sur la courbe famille (TD compris entre 13 et 70 %)

Le prix plafond journalier (séjour + voyage + assurance annulation) est à 110 euros quel que soit le type de séjour.

Quand un séjour coûte en prix plafond journalier plus de 165 €, il n'est pas du tout pris en charge par le CAES du CNRS.

Frais de dossier CAES de 8 € non subventionnés.



Pense-bête : Pour tout séjour à l'étranger, depuis le 15 janvier 2017, rétablissement de l'Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

RAPPEL de la procédure d'inscription : vous devez effectuer une pré-réservation auprès de l'organisme choisi puis vous avez une semaine :

Pour le calcul du Tarif Dégressif, télécharger votre dossier sur le site du CAES National : avis d'imposition 2022 sur revenus 2021, 1 bulletin de salaire le plus récent, livret de famille (sauf si déjà transmis) .

Pour le suivi du dossier, transmettre à la secrétaire de région, qui se chargera de confirmer l'inscription auprès de l'organisme : une fiche familiale, un bulletin d'inscription et un chèque d'arrhes de 50 euros.

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Vacances

Séjours aux Orres avec



Réservez directement sur le site www.logevac.com,
rubrique « espace CsE »

login : logevac / Mot de passe : cse2023 pour été 2023

Ski aux Orres avec

Soit rechargement en ligne sur www.partenaire.lesorres.com

Avec le code adhérent : OR21CPC122

Soit réduction de tarifs en caisse sur présentation de la carte de membre CAES .



Pierre & Vacances

Remises allant de - 5 à - 20 % en fonction des dates et des destinations et jusqu'à -40 % pour Center Parcs.

Les réservations **Pierre & Vacances**, **Maeva**, **Adagio** et **Center Parcs**, **Villages Nature** peuvent se faire :

- soit par Internet : <http://ce.groupepvcp.com>
- identifiant Internet : **cnrs** - mot de passe : **47785**
- soit par téléphone :
- **Pierre & Vacances**, **Adagio** 0 891 700 220 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- **Maeva** 0891 700 440 (0,25 € / min.) code client : **47785**
- **Center Parcs**, **Villages Nature** 0 891 700 550 (0,25 € / min.) code client **CE089817**



Néméa vous accueille en France depuis 1994 dans des résidences modernes et tout confort (accès piscine, sauna, hammam, salle de sport gratuits)

Réservations par tél au 05.57.26.99.31. / 05.57.52.18.39. ou
sur internet www.nemea.fr avec le code CE : CNRS13

Remise de 12 % sur les résidences Néméa et de 8% sur les résidences partenaires.

Remises cumulables avec les promotions du catalogue !



Mondiapic et LVP spécialiste des vacances en mobil-home, résidence et chalet depuis 1987. Réservations par tél au 05.46.97.67.60. ou resa@mondiapic.com ou sur internet avec le code CE : CNRS13

Taux de remise en fonction des dates et établissements...

Minimum 10 % de réduction tout au long de l'année avec le code CE : 13CAES



Vos Avantages CAES Régionaux



Tarifs réduits

code CE (par téléphone) : 24516104

Code CE (par internet) : 24516104 mot de passe : costa2015

- Réduction exclusive de 8%
- Remise cumulable avec des promotions individuelles
- Possibilités de régler 30 % en chèques vacances ANCV

Site : www.costa-collectivités.fr

Tél : 0811.020.033.



Tarifs réduits avec le Code CE : 16.298 (le «. » a son importance)

Lien pour le formulaire de création de compte :

<https://www.corsica-ferries.fr/corsica-club/#/créer-mon-compte/?16.298>

Réservations possibles aussi par tel : 0825 095 095 (0.15 € ttc/mn)

Tarifs réduits avec le code CE : CECNRSPC

Ce code est valable sur les destinations Corse et Tunisie

Site : www.corsicalinea.com Tél : 3260 ou 09.69.39.19.70.



ATTENTION

Lors des contrôles à l'embarquement, vous devez présenter comme pièces justificatives les éléments suivants :

- Attestation signée et tamponnée par le CAES (uniquement pour Corsica Linéa)
- Votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.



La CASDEN Banque Populaire vous accompagne dans vos projets de vie.

Une acquisition immobilière, la réalisation de travaux, l'achat d'un véhicule, la constitution de votre épargne et de vos points à utiliser pour vos projets ou ceux de vos enfants...

renseignez-vous directement auprès de :

Corinne FRIED – Responsable CASDEN chez BPMED

Par téléphone : 06 08 34 64 39

Par mail : corinne.fried@bpmmed.fr

Présentation de la CASDEN : <https://www.youtube.com/watch?v=CIDZ150UYKg&t=3s>

Vos Avantages CAES Régionaux

Le Cinéma

Billetterie Cinémas CGR

avec les CGR de Vitrolles, 2 Rue Gérard Toulon,

Et La Ciotat, 756 Av. Emile Bodin (0 892 68 85 88)

Vos avantages :

- * Tickets valables 9 mois à la date d'achat par le CAES
- * Dans toutes les salles CGR de France (<http://www.cgrcinemas.fr/>)

* Tarif préférentiel de 7.20 € la place

Sans supplément pour les films en 3D

* Places dématérialisées envoyées par mail

Contact : Marlène Péron (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Pathé Gaumont

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois

Dans les salles suivantes : Cézanne, Renoir, Mazarin pour Aix
Madeleine, Bonneveine, Europacorp et 3 Palmes pour Marseille

* Tarif préférentiel de 8.40 € la place

Sans supplément pour les films en 3D

valable pour les retransmissions de la société Pathé Live

Contact : Sylvie Guillaumet (caes-aix@dr12.cnrs.fr)



Billetterie Cinémas Prado/Chambord

Vos avantages :

* Tickets valables quelques mois dans les salles suivantes :

Le Prado 6 Avenue du Prado 13008 Marseille (04 91 37 66 83)

Le Chambord 283 Av. du Prado, 13008 Marseille (04 91 25 70 06)

* Tarif préférentiel de 7 € la place

Contact : Laurence Larroudé (caes-glm@dr12.cnrs.fr)



Vos Avantages CAES Régionaux

Les Parcs

(04 42 73 80 05)

Parc d'attractions à Cuges Les Pins
(www.okcorral.fr)

Tarif 2023 : A venir (gratuit pour les—de 1 m)



(04 58 555 000)

Parc d'attractions à Monteux (www.parc-spirou.com)

Tarif 2023 : A venir
(gratuit pour les—de 1 m)

Résa par vos soins : www.myspirou-access.com
avec votre code CSE : SC18000958

Le Parc Spirou propose à toutes les familles une expérience **immersiv**e, **chaleureuse** et **émotionnelle** avec des attractions pour tous les âges qui favorisent les moments de complicité et de partage : des attractions à sensations, familiales, roller coasters et les dernières technologies : des simulateurs numériques 5D.

(04 88 84 72 17)

Parc Aquatique à Monteux (www.waveisland.fr)

Tarifs 2023 : 23 €

(gratuit pour les—de 4 ans)

Ouverture le Week-end du 10 et 11 juin. Tous les jours du 17/06 au 03 /09



Parc d'attractions à Plailly (www.parcasterix.fr)

Tarif 2023 : 49 € la place

Pour **MagicPark Land** contacter : caes-omni-nautique@dr12.cnrs.fr

Pour le **Futuroscope** : caes-stjerome@dr12.cnrs.fr

Vos Avantages CAES Régionaux

Les Loisirs



Escape Game Harry Potter —43 Rue Paul Codaccioni —13007 Marseille

«(www.cryptgame.fr)

Tarif entrée adulte 24.00 € au lieu de 32 €

Inscription auprès de Marlène Péron par mail : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Urban Jump : Le plus : 1 même concept 2 lieux d'accueil

A Marseille 191 Bld de la Valbarelle 13011 Marseille. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/marseille/>

A Aix En-Provence Pôle d'activité d'Aix 715 Ave Albert Einstein 13290 Aix-En-Provence. Accessible dès 4 ans, infos pratiques et horaires : <https://www.urban-jump.com/trampolinepark/aixenprovence/tarifs.php>

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr



Tarif unique : 08 € l'heure au lieu de 12 €



Musée Grévin : 10 Boulevard Montmartre - 75009 Paris

Aux côtés de vos célébrités préférées, plongez dans les scènes les plus emblématiques d'hier et d'aujourd'hui au sein d'un Grévin revisité, modernisé et immersif !

Site web : <https://www.grevin-paris.com/>

Tarif CAES : **18 €** - gratuit pour les - de 5 ans (billetterie dématérialisée)

Commande auprès de Marlène Péron par mél : caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Les anniversaires à la Pignata (04.42.94.02.54. / Bouc Bel Air)

Forfait fun, Sensas ou Maxi pour des groupes de 10 à 12 enfants.

Animations les mercredis, samedi et dimanche après-midi.

Réduction CAES du CNRS : **15 €** quelque soit le forfait choisi.si

Attention pour en bénéficier réservation uniquement par téléphone et non pas directement sur le site. Lors du règlement il faudra présenter votre carte professionnelle ou un bulletin de salaire CNRS.



Plus de propositions en cliquant sur les liens :

<http://caesclasdaixenprovence.blogspot.com/p/billetterie.html>

<https://clas-luminy.caes.cnrs.fr/>

<https://clas-glm-timone.caes.cnrs.fr/>

<https://clas-saintjerome.caes.cnrs.fr/la-billetterie/>

<https://seras-omnisports-provence-corse.caes.cnrs.fr/billetterie/>



Grâce au partenariat avec le CAES, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Garder le rythme, chasser ses lacunes, consolider ses connaissances, maintenir sa motivation... Nous sommes là pour accompagner votre enfant et l'aider à relever ces défis tout au long de son année scolaire !

Le crédit d'impôt immédiat, c'est révolutionnaire !

Désormais, vous ne payez que 50 % du prix des cours avec le crédit d'impôt immédiat.

COURS PARTICULIERS

Du primaire au supérieur

1er cours « satisfait » ou « remboursé »

Vos frais d'inscription OFFERTS

Un suivi privilégié de votre demande

Paiement par CESU préfinancé accepté

Stages en petits groupes

En présentiel ou visio pendant les vacances scolaires

Stages intensifs - Anglais ou espagnol oral

Journées prépa examens—Méthodologie

10% à 20 % de réduction sur les tarifs

Paiement par Carte Collégien de Provence accepté

Code ONLCE3252 réservation en ligne

Renseignements et devis : COMPLETUDE MARSEILLE, 150 rue Paradis
04 91 63 10 10

Combien me coûte 1H de cours particulier ou un stage : <https://www.completude.com/caescnrsprovence>

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)



Chez Kinougarde, la sécurité, le bien-être et l'éveil de votre enfant sont notre priorité.

SORTIE DE CRÛCHE : Avec sa nounou, votre enfant s'éveille en s'amusant !

SORTIE D'ÉCOLE : Une fin de journée pétillante riche de moments forts.

MERCREDI, SAMEDI, VACANCES...: Les journées sans école avec sa nounou Kinougarde, c'est plus chouette !

Bonne nouvelle pour l'éveil de votre enfant !

Chaque semaine, votre nounou reçoit une idée d'activité en vidéo.

Grâce à notre partenariat avec votre CAES CNRS MARSEILLE, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.

Cotisation OFFERTE au lieu de 95€

Votre nounou est **recrutée et suivie par des pros**

Rencontrez votre nounou **avant de dire oui**

Kinougarde est l'employeur **qui s'occupe de tout**

Aides CAF/MSA et 50% de crédit d'impôt

CESU préfinancé accepté

Pour bénéficier de vos avantages, contactez votre agence à MARSEILLE :

150 rue Paradis Tel : 04 91 63 55 66 ou sur <https://www.kinougarde.com/caescnrsprovence>

(une photocopie de votre carte professionnelle ou de l'en-tête de votre bulletin de paie vous sera demandée comme justificatif)

STAGES EN EXTERNAT

Votre enfant ne souhaite pas partir en colonie, pas de problèmes voici ce que nos partenaires vous proposent :

La base TD quelque soit le stage choisi est de 200 euros pour 5 jours.

Les inscriptions à ces stages sont soumis à demande préalable par mail à caes-provencecorse@dr12.cnrs.fr

Pourront être subventionnées pour les vacances de printemps 23, les 2 semaines soit 10 jours maximum.

Pourront être subventionnés pour les vacances d'été 23, 3 semaines soit 15 jours maximum.



LES STAGES D'EQUITATION

Incluant monte, soin aux chevaux, voltige, théorie, passage de galop possible en fin de stage.

Centre équestre des Plaines à Géménos (04.42.32.27.07 / www.lesplaines.fr).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2022/2023 : Poney 5 à 8 ans : 56 € journée sans repas / Enfant / Adolescent Galop 0 à 4 : 68 € journée sans repas, Enfant / Adolescent Galop 5 à 7: 73 € journée sans repas

Sans oublier la licence annuelle (25 €) ou « vacances (valable 1 mois) » obligatoire (10 €).

Centre équestre Pastré à Marseille 8e (04.91.18.80.44./www.centre-equestre-marseille-pastre.fr).

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au centre équestre. Attention centre très demandé, inscription à prévoir bien à l'avance.

Tarifs 2022 / 2023 : 290 € le forfait semaine (déjeuners et goûters compris). A la journée : 65 € / à la demi-journée : 39 €

Licence à rajouter si passage Galop : 25 €. Assurance annulation possible : 10 euros.

Centre équestre Marseille-Allauch à La Pounche (04.91.68.41.89./www.chma.wifeo.com).

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates.

Tarifs 2022/2023 : Réduction de 20 % pour les agents CNRS sur les tarifs affichés : entre 230 € et 350 € (en fonction de l'âge et du niveau) le forfait semaine . A la journée : 80 € / A la demi-journée : 40 €.

Sans oublier la licence à rajouter si passage Galop : 26 €.

Pour les stages à la journée, pique-nique à apporter.



LES STAGES MULTISPORTS



Stage Multi-Activités au HandBall Plan de Cuques (04.91.68.72.53)

Stage multisports autour du jeu de ballon du côté de Plan de Cuques. Les enfants de 5 à 12 ans pourront s'initier au basket, football, volleyball, handball, et plein de jeux de ballon.

En été 3 après-midi extra, suivant la semaine choisie : Escrime, baseball, laser game, trampoline, piscine, mini BMX.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au HBPC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : 90 € la semaine environ. 115 € la semaine environ l'été.

Vacances multisports au SMUC (06.83.68.60.91.)



Votre enfant aura la possibilité d'essayer de nombreux sports, l'ennui ne sera pas au rendez-vous !

Après accord de la région, l'inscription se fait directement au SMUC. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : journée multisports : 25€ repas et goûter compris.



Multisports à La Pignata (04.42.94.02.54.)

Stages ayant lieu sur la base de loisirs de Bouc Bel Air . Les programmes de stage pour les enfants de 3 à 13 ans, ainsi que les tarifs se trouvent sur leur site internet : www.stage-lapignata.fr

Tarifs stages : multisports : 205 € / Equitation 270 € / Foot Académie 300 €

Possibilité de transport au départ de Marseille (+70€)

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail en précisant le stage choisi—les dates— assurance annulation ou pas.

LES STAGES A THEME



Stage de Tennis aux Tennis du 8ème (09.81.21.88.77.)

Stages pour débutants comme confirmés de 4 à 17 ans. Lieu : 65 Ave Clot Bey Marseille 8e.

Après accord de la région, l'inscription se fait directement aux Tennis du 8e. Aucun acompte ne doit être versé et la facture sera adressée directement à la région.

Tarifs 2022/2023 : 135 € semaine de 5 demi-journées

195 € semaine de 5 journées (sans repas : prévoir un pique-nique)

Stage de Cirque avec les Z'invertimbrés (06.83.51.34.89.)

Votre enfant de 5 à 14 ans découvrira le monde de la jonglerie, de l'acrobatie, de l'aérien... et apprendra à développer son expression corporelle et artistique.

3 formules au choix : F1 : 5 matinées : 95 €/ F2 : 5 journées : 135 €/ F3 : 5 journées F2 + accueil AM/ midi/PM : 185 €

Inscription uniquement auprès de Marlène Péron par mail indiquant la formule choisie et les dates .





C'est un diplôme national, délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports au travers de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du département où vous résidez.

Il permet d'encadrer des enfants en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Depuis le 15 octobre 2022, les enfants âgés de 16 ans minimum peuvent se faire subventionner la session de formation générale et/ou une session d'approfondissement.

Le taux de participation CAES pour les stages BAFA est identique à celui des séjours jeunes. Mais les enfants de + de 18 ans sont subventionnés sur la courbe TD famille.

Les formations pour le BAFD sont également prises en charge.

En Provence nous sommes partenaires avec Mondial Junior et 3Cinq7Animation qui proposent les stages théorie et approfondissement toute l'année et sur divers sites.

La procédure est la suivante : demander le calendrier des stages à la région. Puis envoyer un mail comprenant le dossier de 3Cinq7 dûment rempli et signé (<http://www.mondialjunior.fr/calendrier-formations/>) pour l'accord de prise en charge, plus un chèque d'arrhes (par voie postale) de 50 € à l'ordre du CAES du CNRS. Les renseignements sont à demander à Laurie Cartallier (3cinq7@gmail.com).

Séjours et voyages scolaires

Ces séjours sont subventionnés selon les mêmes règles que les colonies et séjours jeunes.

Pour obtenir le subventionnement du CAES, le séjour doit être proposé dans le cadre scolaire (de la maternelle à la terminale) et d'une durée minimum de 3 jours et 2 nuits.

Pour bénéficier du tarif dégressif vous devez envoyer à la région (Marlène Péron) la facture ou attestation du séjour (modèle page suivante) établie obligatoirement au nom et adresse du CAES du CNRS Région Provence et Corse, accompagnée d'un chèque d'arrhes de 50 euros à l'ordre du CAES du CNRS.

Pour la mise à jour de votre dossier CAES se conférer aux rappels de procédure en page 1.

Dès réception de votre dossier la région vous adressera une facture prenant en compte votre tarif dégressif.

Le séjour ou voyage scolaire sera payé à son organisateur par le CAES du CNRS.



Modèle Attestation séjour scolaire

Coordonnées de l'établissement scolaire / Mairie

CAES du CNRS Provence et Corse

Villa du CAES

31 Chemin Joseph Aiguier

13009 MARSEILLE

ATTESTATION DE SEJOUR SCOLAIRE

Je Soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____
de l'établissement scolaire/mairie, certifie que l'élève
Né(e) le _____, scolarisé(e) en classe de _____ va participer à un séjour
scolaire organisé à _____, du _____ au _____.
Le montant du séjour s'élève à _____, transport aller/retour inclus.

Le CAES du CNRS s'engage à régler la totalité de la facture à l'établissement scolaire/mairie, à l'ordre de :

Si le séjour est annulé, l'établissement scolaire/mairie s'engage à rembourser l'intégralité des sommes perçues au CAES du CNRS. Le remboursement se fera par virement (RIB fourni sur demande) ou par chèque.

Fait à : _____ le _____

Signature et tampon de l'établissement scolaire/mairie :



Printemps 2023



U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Multi Sports à St Cyr sur Mer

11-15 ans



Au coeur d'un village sportif situé dans un vaste parc boisé, avec accès à la plage à 20mn à pied par un sentier.

2 thématiques au choix

Esport /Multisports 12-13 et 13-15 ans : avec 5 séances de gaming comprenant 5 ateliers de prévention (hydratation, nutrition, sommeil, gestion des émotions, protection de la vue) + 5 séances d'activités sportives (tir à l'arc, voilier collectif, tournoi de beach sport, trottinette freestyle ou skateboard, olympiades). Ce séjour permet de progresser sur Fortnite.

Full Equitation 11-13 et 13-15 ans : avec 8 séances encadrées (à partir du galop 1) pour se perfectionner en équitation et participer aux soins des chevaux. Possibilité de passer des Galops fédéraux.

Dates : Du 16/04 au 22/04/23, RDV/place
Du 23/04 au 29/04/23, RDV/place



Tarifs :
Esport : 589 €
Full équitation : 618 €



TELLIGO
21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co

Sports à Ste Tulle

09-17 ans



A Ste Tulle dans un centre avec de nombreuses infrastructures sportives : dojo, salle de musculation et cardio training, terrains de tennis, de badminton...et une salle informatique équipée.



3 thématiques au choix

Filets et raquettes 9-14 ans : pour les fans de sports de raquette en tous genre (tennis, tennis de table et badminton) : 2 séances de 1h30 chaque jour. Possibilité de pratiquer les 3 sports en début de séjour pour se spécialiser ensuite dans une dominante.

Racing kart 13-17 ans : sensations fortes garanties avec un stage de 5 séances composées chacune de 3 fois 10 minutes de conduite effective minimum. Des groupes d'âge et de niveau seront fait en début de séjour.

Fitness boxe 13-17 ans : Pour travailler son renfort musculaire avec 4 séances de boxe fitness, 3 de stretching, 2 de fitness, 2 de step, 2 de modern jazz et 1 séance de corde à sauter « double dutch ».

Sans oublier pour tous 1 sortie au lasergame, des sports collectifs et des grands jeux.



Tarifs :

Filets et raquette 660 €
Racing Kart : 779 €
Fitness boxe : 637 €



Dates : Du 22/04 au 29/04/23, RDV/place



Vacances Pour Tous

68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43. / 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)

Un marin sur le canal du midi

07-13 ans



Une aventure insolite au fil de l'eau pour une croisière sur le canal du Midi.

Hébergement : le séjour est une itinérance fluviale sur le canal du Midi sur la péniche « Carabosse ». Embarcation traditionnelle de 30 m de long par 5 m de large avec cuisine, sanitaires, 4 compartiments cloisonnés avec lits superposés, terrasse...



Au programme

Activités sportives et ludiques : escalarbre, balades à vélo, baignades en piscine, slackline, mölkky, pêche à la ligne,

Activités culturelles : visites de villes, villages et musées.

Activités manuelles : Initiation à la cuisine, land art, observation de la conduite de la péniche et des manoeuvres d'éclusage et d'amarrage, initiation aux noeuds marins...

Autres activités : jeux d'extérieur, balades et découvertes au fil de l'eau et journées à thème

Dates : Du 23/04 au 29/04/23

Tarif : 705 €



R.E.V.E.

327 Bd Michelet
13009 Marseille
04.91.73.59.94.



+ d'Activ's à Méjannes le Clap

06-15 ans

Un nouveau programme sur ce « classique » avec un nouveau rythme et des excursions actives pour découvrir de nouvelles activités..

Hébergement : dans un centre de vacances qui met à disposition tout un complexe sportif (propriété du Conseil Général du Gard) au cœur de la nature : centre équestre avec manège couvert notamment, terrains de football et rugby, cours de tennis extérieurs et couverts, mais aussi un gymnase, 1 parcours de cross, des tables de ping-pong...

Au choix Mécanique : 2 séances de sports mécaniques moto ou quad avec des machines de 50, 125 ou 180 cm³. Plusieurs choix d'activités possibles en fonction de son âge et/ou niveau.

Ou Equitation : 2 séances de cheval ou poney sur le ranch de la structure. Exercices en manège ou balades seront au programme.

Et pour tous : 1 journée paintball—Laser game selon l'âge, 1 journée au parc d'attractions Spirou, 1 activité de découverte de la nature (selon son âge) soit rallye VPP GS soit accro falaise soit course d'orientation.

Dates : Du 17/04 au 22/04/23



Tarif : 575 €

Mondial Junior

45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



My Manga Académia

06-17 ans

Un nouveau séjour pour celles et ceux qui aiment le manga et le dessin ! Pour se retrouver entre passionnés et partager cette passion.

Hébergement : au cœur de paris ou à proximité. Pique-nique le midi lors des journées d'excursions.

Au programme

4 ateliers de dessins autour du manga qui permettront de s'améliorer de jours en jours et de trouver son propre style de dessin. Sessions encadrées par des professionnels du dessin.

1 séance d'Escape Game en extérieur dans le quartier de Montmartre. Cet escape Game en équipe, dans la Marais fera découvrir, de façon ludique, ce magnifique quartier de Paris et ses secrets.

1 atelier origami pour découvrir cette tradition qui vient tout droit du japon.

1 matinée dans un manga café au cœur de Paris quoi de mieux que se retrouver entouré de mangas et pouvoir lire tout ce que l'on souhaite ?

Sans oublier la **visite** des **lieux incontournables** de **Paris**.

Paris

Dates : Du 17/04 au 22/04/22

Du 24/04 au 29/04/22

Tarif : 800 €
Base td : 660 €



Eté 2023





U.C.P.A.
09.69.323.309.
Code région à donner : 1465



Montalivet (Gironde)

07-17 ans

Dans un environ sécurisé, au sein d'un village sportif engagé dans une démarche éco responsable à 500 m de l'océan.

Multi'montalivet 7 - 11 ans : 1 séance de surf + 1 séance de skim + 1 séance de poney + 1 parcours accrobranche + 1 de trottinette freestyle + event sunset avec pique-nique + baignade à l'océan + land'art + visite du marché de Montalivet.

Multi'montalivet 11-13 ans 1 séance de surf + 1 séance de skim + 1 séance de poney + 1 parcours accrobranche + 1 de trottinette freestyle + event sunset + baignade à l'océan + barbecue + visite du marché de Montalivet.

Multi'montalivet 13-15 et 15-17 ans 2 séances de surf + 2 séances de karting + 1 séance de glisse urbaine + 1 de beach volley + 1 parcours accrobranche + event sunset + baignade à l'océan + barbecue + visite du marché de Montalivet.

Départ en car d'Aix-En-Provence ou Avignon (coût du transport en +)



Tarif du 16 au 22/07/23 : 675 €

Tarif du 23 au 29/07/23 : 608 €

Tarif du 30/07 au 05/08/23 : 580 €

Tarif du 06 au 12/08/223 : 608 €

Transport en car au départ d'Avignon ou Aix
+ 206 €

Lac de Serre-Ponçon (Alpes du Sud)

06-13 ans



Avec ses eaux turquoise, ses criques sauvages, son vent régulier, le Lac de Serre-Ponçon est le site idéal pour la découverte et la pratique de la voile.

Hébergement : dans un village sportif de petite capacité et un rythme adapté à chacun.

Les moussaillons du lac 06-11 ans : 5 séances de voile (optimist, funboat et goélette) + 1 randonnée + baignades + jeux de plage.

Multiglisses 11-13 ans : 5 séances de voile (optimist et catamaran) + 2 de stand up paddle, 1 de goélette + 1 parcours accrobranche..

Passeport aventures 06-11 et 11-13 ans : 1 séance de voilier collectif (goélette) + 1 de cani-rando + 1 d'escalade + 1 course d'orientation + baignades au lac et jeux d'eau..

Séjour d'1 semaine : départ tous les dimanches à compter du 09/07/23 jusqu'au 13/08/23

Tarifs :

Moussaillons : à partir de 580 € *

Multiglisses : à partir de 589 € *

Passeport : à partir de 580 € *

Transport en train en entre 90 € et 126 €

* : selon dates de départ





Vacances Pour Tous
68 Ave de Toulon—13006 Marseille
04.91.29.79.43./ 06.07.16.37.21.
(Code C 0816900)



Fratries sur l'Île de Beauté

2 centres côte à côte en Haute-Corse idéal pour les fratries avec 2 programmes différents !

Voile sur l'île de beauté pour les 10-14 ans

Le village de Querciolo est un hameau proche de Sorbo-Ocagnano, à proximité de la plage de Pinarello.

Plage : baignade tous les jours, jeux nautiques, jeux de plage, cerfs-volants et farniente.

Voile : découverte de la voile, puis navigation en petits groupes avec la participation à une grande régata en fin de séjour.

Sport : initiation au stand up paddle pour les plus âgés, volley-ball et beach volley, ping-pong, etc...

Tourisme : excursion à la journée à Corte, capitale historique et culturelle de la Corse. 1 journée sur l'île-Rousse pour faire du shopping et se baigner dans ses eaux turquoises.

Autres activités : soirées dansantes ou à thème, grands jeux et spectacle...



Détente, sports et animations pour les 14-17 ans

A 30 km au sud de Bastia, la corse avec un maximum de libertés, dans un centre au cœur du maquis, à 300 m de la plage avec un accès direct ou Chacun organise son séjour...

Envie de sport nautique ? Tous les jours possibilité de s'initier au catamaran ou de pratiquer, sans oublier le stand up paddle.

Envie de mer et de soleil ? Tous les jours direction la plage pour bronzage, baignade, activités nautiques, beach volley...

Envie de découvrir la corse ? 2 journées de visites possibles : la découverte de Corte au cœur de la montagne corse, et l'île-Rousse, petite ville balnéaire idéale pour le shopping et la baignade dans ses eaux turquoises.

Et aussi : activités variées au centre (fitness, tournois sportifs, jeux, préparation de soirées...), soirées animées et à thème avec ambiance sur la piste de danse.

Dates : Du 11/07 au 21/07/23 Du 21/07 au 31/07/23
Du 04/08 au 14/08/23 Du 14/08 au 24/08/23

Tarif : 1076 €



Ambiance Corse

13-17 ans

Un cocktail d'activités dans un décor naturel de verdure couronnant une longue plage de sable fin

Hébergement à Algajola entre l'île-Rousse et Calvi

Séjour sports nautiques : 1 balade en kayak de mer, 2 séances de planche à voile, 1 de paddle.

Séjour plongée : 1 plongée en surface avec palmes, masque et tuba, 1 baptême de plongée dans une zone entre 3 et 6 m et 1 séance d'exploration.

Et aussi : baignades, jeux sur la plage, excursions (Calvi, l'île-Rousse et Corte) et animations en soirées (soirées disco, veillées...)



Dates : Du 10/07 au 20/07/23 Du 20/07 au 30/07/23
Du 30/07 au 09/08/23 Du 09/08 au 19/08/23

Tarif : 1262 €

Base td : 1210 €



Mondial Junior
45 Chemin des Ecoliers
13320 Bouc-Bel-Air
04.42.38.75.55.



Ocean Adventures à Anglet

07-17 ans

Station balnéaire prestigieuse, ses puissantes vagues ont fait d'Anglet un spot de surf réputé. A proximité de la forêt de Chiberta, découverte d'un espace conjuguant nature et bord de mer.

Hébergement Centre dans le cadre idéal d'une propriété de 4 hectares au coeur d'Anglet avec de nombreuses installations sportives (terrain de tennis, de football, mini-golf piscine chauffée...)

Au programme :

3 séances de surf pour avoir les bases de ce sport si apprécié sur la Côte.

Initiation à la pelote basque : le temps d'1/2 journée pour s'imprégner de la culture Basque.

1 journée au parc Aquatic Landes.

1 journée à bord d'1 catamaran afin d'observer les dauphins et baleines dans leur milieu naturel.

1 soirée Lasergame et 1 soirée bowling afin de défier les copains et de s'amuser.

1 journée pour visiter Biarritz et faire des achats souvenirs.

Sans oublier les animations mises en place par l'équipe d'encadrement...

Tarif : 1 270 €
Base td : 1 100 €



Dates : Du 22/07 au 31/07/23
Du 02/08 au 11/08/23



Hola Espana

12-15 ans



Un nouveau séjour qui mélange culturel et loisirs : visites culturelles, parc d'attraction et activités sportives au programme.

Hébergement : en hôtels 3 ou 4 * ou auberge de jeunesse.

Jour 1 à 3 : Valence avec la visite de la Cité des Arts et des Sciences qui regroupe plusieurs espaces culturels et de loisirs comme l'Océanografic, qui est le plus grand aquarium d'Europe, ou l'Hemisféric, la plus grande salle de projection d'Espagne.

Jours 4 à 8 : Salou avec 3 jours pour faire les parcs Port Aventura, Ferrari Land et Caribe Aquatic Park. Mais aussi une balade en paddle au coucher du soleil, souvenirs garantis...

Jours 8 à 12 : Barcelone, ville aux merveilles : visite de la Sagrada Familia, du parc Guël et son musée sans oublier le stade Camp Nou.

Jour 12 : retour

Dates : Du 13/07 au 24/07/23
Du 03/08 au 14/08/23



Tarif : 1 540 €
Base td : 1 320 €



R.E.V.E.

327 Bd Michelet

13009 Marseille

04.91.73.59.94.

Forfait sports en altitude

9-17 ans



Aux 2 Alpes, au cœur du domaine d'activités d'été dans un environnement exceptionnel avec un choix original : le ski à 3600 m d'altitude ou des activités montagne à sensations.

Hébergement au centre de la station, dans une structure rénovée à neuf à l'été 2021.

Au programme :

- * Ski à 3600 m d'altitude,
- * Sports d'eau vive et de montagne : Hot dog et via ferrata,
- * Rafting, Accrobranche, Drop bag, Trampolines géants
- * Baignades en piscine, et en lac
- * Randonnée guidée
- * Espace artistique, sans oublier le pack loisirs animations !



Dates : Du 09/07 au 20/07/23

Tarif :
1 150 €



Balade italienne et Côte adriatique

11-17 ans

Un combiné culturel, balnéaire et attractif autour d'un circuit dynamique, comprenant des rencontres franco-italiennes avec des jeux linguistiques, des soirées thématiques et dansantes....

Florence—Pise—Cinque Terre

4 jours en Toscane, avec la visite de Florence et son ambiance unique ; 1 excursion à Pise pour y découvrir la place des Miracles et la fameuse tour ; 1 excursion en train dans la région des Cinque Terre, journée mémorable de découvertes et de baignades....

Rimini

5 jours au cœur de la capitale du divertissement estival, sur la côte adriatique au sud de Venise : 2 journées et soirées au parc d'attractions de Mirabilandia autour de manèges à sensation et aquatiques. 1 journée détente à la plage privée de l'hôtel situé les pieds dans l'eau. Mais aussi découverte de Rimini et shopping italien.

Vérone

3 jours : visite et découverte d'une ville qui combine moderne et histoire. Avec en plus 1 journée au parc d'attractions Gardaland, 1 journée au parc Movieland consacré à l'univers du cinéma, et 1 journée au parc aquatique Caneva World.



Dates Du 18/07 au 29/07/23

Du 01/08 au 12/08/23

Tarif :
1 300 €

TELLIGO

21 Rue de Stalingrad 94110 Arcueil
01.46.12.18.50. Code région CNRS13co



Fratries à Val Cenis

En Savoie, à 1 460m d'altitude, les plus jeunes pourront découvrir les animaux de la montagne et devenir de véritables aventuriers, et les ados participeront à une découverte de la nature passionnante avec sensations, aventure et cohésion.

Le cri de la marmotte (6-11 ans)



Découverte des animaux de la montagne : 1 randonnée guidée, la rencontre des animaux de fermes d'alpage, 1 cani-rando pour vivre des moments de partage inoubliables avec les chiens.

Découverte des trésors du parc national de la Vanoise : avec son histoire et son authenticité, grâce aux différentes activités organisées, par exemple visite d'une fromagerie pour découvrir la technique de fabrication et de conservation du fromage.

Découverte de la nature en aventurier : 1 randonnée avec un âne, répertorier les espèces végétales et apprendre à en reconnaître certaines, se baigner au lac et passer une nuit sous la tente pour pouvoir observer les étoiles, sans oublier la via ferrata « Parcours des Diablotins ».

Et bien sûr seront également organisés des grands jeux, des activités de détente et tous les soirs une veillée !



Mountain Adventure Team (12-15 ans)



Des découvertes et épreuves à partager en équipe...

- 1 séance de VTT
- 1 séance de canyoning
- 1 journée de randonnée et 1 bivouac (avec remontées mécaniques et itinéraire de descente)
- 1 journée de randonnée : visite du jardin alpin du Mont-Cenis avec le fort de Ronce
- 1 séance de trottinette de descente
- 1 séance de tir à l'arc
- 1 séance d'accrobranche avec tyrolienne
- 1 séance de via ferrata
- 1 séance de course d'orientation.



Sans oublier la baignade, les sports collectifs et grands jeux et les veillées...

Tarifs:

Marmotte du 09 au 19/07/23 : 1 146 € Mountain team du 09 au 19/07/23 : 1 207 €

Marmotte du 20 au 30/07/23 : 1 146 € Mountain team du 20 au 30/07/23 : 1 207 €

Marmotte du 03 au 13/08/23 : 1 084 € Mountain team du 03 au 13/08/23 : 1 155 €

Base td : 1 210 €

Les Langues



Votre enfant souhaite profiter des vacances pour améliorer son niveau en langue, nous vous proposons également des séjours linguistiques au départ de Marseille, avec des organismes qui sont nos partenaires depuis des années !!

Les séjours linguistiques avec d'autres organismes que ceux présentés ci-contre ne seront pas subventionnés par la région Provence.

Attention: les séjours coûtant plus de 165 euros/jour tout compris ne feront l'objet d'aucune prise en charge par le CAES.

ECI est un organisme national basé à Aix-en-Provence, immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours et membre de l'Office National de Garantie des Séjours Linguistiques et Educatifs.

ECI propose et organise des séjours linguistiques à l'étranger depuis plus de 50 ans dans différents pays : Europe, Etats-Unis, Canada, Australie avec différentes formules de plus en plus originales et enrichissantes, en totale adéquation avec les tendances et les attentes des adolescents.

Les séjours durent de 1 à 3 semaines pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été. Tous les voyages sont organisés au départ de Marseille pour les séjours en groupe. Il existe aussi des formules à la carte comme les one to one ou les intégrations scolaires.

Notre équipe est à votre disposition au 04 42 21 07 68 ou par mail : eci@eci.asso.fr

Tous nos séjours sont consultables en ligne : www.eci.asso.fr

Remises et réductions : -5% sur le montant du séjour (hors voyage et assurances)

Exonération des frais de dossier (70€)

ECI - 62 av Delattre de Tassigny - 13090 AIX EN PROVENCE - 04 42 21 07 68



Le groupe Go and Live



Présent dans plus de 35 pays, le groupe Go and Live est 1 des leader français des séjours linguistiques, des voyages scolaires dans le domaine des langues, du sport et de la culture sans oublier la formation professionnelle. Ils mettent tout leur savoir faire et leur expertise pour permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre d'autres langues et d'autres cultures.

Contactez la centrale de réservation au 05.657.655.25.

Voici l'ensemble des marques du groupe :

Nacel est le spécialiste des séjours linguistiques, réputé pour son service et son suivi personnalisés lors de séjours linguistiques. Un savoir-faire qui permet de vous proposer une offre qui va de l'immersion pure aux séjours avec cours particuliers chez le professeur, en passant par les préparations aux examens, les séjours mariant sports et langues ou langues et théâtre ! Partez à la découverte de pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Australie et d'autres destinations lointaines.



Avec **Club Langues et Civilisations**, découvrez une large gamme de séjours découverte, de colonies, de séjours langues et sport, de séjours langue et thématique, des summer camps, des cours particuliers à domicile, ... Séjours au départ de Marseille ! Les séjours linguistiques pour tous.



American Village accompagne les enfants de 7 à 17 ans dans l'apprentissage de l'anglais en France ! Cette formule originale de **séjour linguistique** offre la possibilité d'immigrer quelques jours aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni, sans quitter l'Hexagone. Encadré par des animateurs anglophones britanniques ou américains, votre enfant ne pourra que progresser !

Sports Elite Jeunes est LE spécialiste des colonies et des stages sportifs. Depuis plus de 40 ans, des équipes de coachs expérimentés et diplômés mobilisent tout leur savoir-faire pour transmettre aux enfants de 6 ans à 17 ans l'envie de se dépasser, le goût de l'effort et les aider à relever leurs propres défis. Pas moins de 20 sports sont au programme.



Réduction de 5% pour CLC et NACEL avec le code avantage : CNRSP.

Les offres aux adresses suivantes : www.clc.fr, www.nacel.fr, www.sportselitejeunes.fr, www.americanvillage.fr

Qui peut bénéficier des séjours enfants ?

Les séjours jeunes de 4 à 24 ans s'adressent aux enfants ayant droit des agents CNRS et CAES.
Les jeunes agents ouvrant droit âgés de moins de 25 ans doivent consulter [les vacances réservées aux familles](#).

Disposition communes à tous les séjours enfants

- Prix plafond journée (séjour + transport) : 110 € pour tous les séjours. Au-delà de cette somme, le séjour n'est plus subventionné (dépassement facturé sans tarifs dégressifs). Les séjours dont le prix-journée (séjour + transport) est supérieur à 165 € ne sont pas acceptés.
- **45 jours sont subventionnés par enfant et par an pour l'ensemble des séjours.** Les séjours linguistiques ne peuvent dépasser 22 jours et sont inclus dans les 45 jours.
- Frais de dossiers pour toute réservation : 8 € non subventionnés.
- Les jeunes âgés de 18 ans et plus sont subventionnés sur la courbe « tarifs dégressifs Familles ».
- Pour tous les séjours avec le CAES, les frais de transport sont subventionnés selon les modalités suivantes :
 - séjours proposés avec transport : application des tarifs dégressifs dans la limite du prix-plafond sur les frais de transport du lieu de rassemblement au lieu de séjour. Les frais de pré-acheminement (du domicile au lieu de rassemblement) ne sont pas subventionnés.
 - Séjour proposés sans transport : le transport individuel est subventionné en fonction du tarif dégressif sur présentation des justificatifs (billets de train, car, avion).

Si l'enfant est accompagné par un adulte, seul le voyage de l'enfant est remboursé.

Si les parents accompagnent leur enfant en voiture, ils ne peuvent prétendre à aucun remboursement, ni pour eux, ni pour l'enfant.

Quotien familial (QF)

Le quotient familial permet de calculer le taux de subventionnement de l'Ouvrant droit (OD). Il est déterminé par votre revenu fiscal de référence (cumulé avec celui de votre conjoint en cas de vie maritale) divisé par le nombre de personnes portées sur le (les) avis d'imposition.

- Une demi-part supplémentaire est accordée aux personnes handicapées, aux célibataires, divorcées ou veuves en fonction de leur avis d'imposition.
- Un enfant né ou adopté après la déclaration de revenus compte pour une part.
- Les pupilles et enfant en accueil temporaire comptent pour une part uniquement s'ils ont vocation à figurer sur l'avis d'imposition.
- Un enfant déclaré aux impôts en résidence alternée compte 1 part.

QF d'un OD parent isolé n'ayant aucun de ses enfants à charge fiscalement

- **s'il participe seul à une activité CAES** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1.5 \text{ part}$.
- **S'il part en vacances avec un ou plusieurs de ses enfants ou en inscrit un ou plusieurs en colonies** : $QF = \text{revenu fiscal de référence} \div 1 \text{ part pour l'OD} + 1 \text{ part par enfant inscrit de moins de 18 ans}$.

Si votre situation familiale a changé pour une des raisons suivantes : séparation, maladie grave, chômage, retraite ou décès, joignez les justificatifs.

La participation CAES

- Pour les séjours familiaux et les séjours jeunes à partir de 18 ans, participation CAES minimum de 13 % et maximum de 80 % $QF < \text{à } 2722 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 18\,212 \text{ €} : 13 \%$
- Pour les colonies et séjours jeunes des moins de 18 ans : minimum de 22 % et maximum de 80 %. $QF < \text{à } 4\,340 \text{ €} : 80 \% \text{ et } QF > \text{à } 20\,315 \text{ €} : 22 \%$
- Seuls les OD et Ad bénéficient des TD. Pour les séjours en centre de vacances familiales CAES, le prix de base TD est facturé aux FD sans application des TD, et le tarif de référence aux adhérents non AD.
- Pour les centre familiaux extérieurs, les colonies et séjours jeunes (catalogues CAES ou catalogues ouverts), vous perdez vos droits aux TD si vous réservez ou modifiez votre séjour directement auprès de l'organisme.

Maintien ou perte du droit aux TD

Maintien : congé maladie, congé parental

Perte : congé pour convenance personnelle, disponibilité, détachement ou affectation sans rémunération CNRS, CEE et CAES.



Fiche familiale de renseignements

Les informations nécessaires au traitement de votre réservation sont conservées au siège du CAES du CNRS dans un fichier central informatique. Conformément à l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et pouvez demander d'éventuelles rectifications.

- Ouvrant droit*** : agent ou retraité CNRS, ses instituts nationaux, CEE et CAES. Couple d'agents : l'agent masculin est considéré comme ouvrant droit.
- Filiation directe*** : parents, enfants (non ayants droit), petits-enfants de l'ouvrant droit ou de son conjoint ayant droit.
- Adhérent non ayant droit***

* cocher selon votre situation.

N° agent Situation familiale(1) Chercheur - Ingénieur - Technicien - Administratif (barre les mentions inutiles)

M/Mme/Melle Nom Prénom

Né(e) le Téléphone portable Téléphone personnel

E-mail

Numéro Bis, Ter Type de la voie (rue, bld) Nom de la voie

Complément d'adresse (immeuble, résidence, étage, etc.)

Code postal Ville

N° délégation régionale Tél. prof. Poste

Nom du laboratoire

Employeur : CNRS CAES INSU IN2P3 CEE Autre Statut : Actif Retraité

(1) C = Célibataire - M = Marié - P = Pacs - K = Concubin - D = Divorcé - S = Séparé - V = Veuf - T = Décédé. Pour les veufs(ves) d'agents CNRS, préciser la date du décès de l'OD :

Ayant droit : conjoint, enfants jusqu'à 25 ans (justifier du statut de l'enfant majeur toujours à charge avec certificat d'inscription scolaire, universitaire ou ANPE)

• Renseignements concernant le conjoint

Nom Prénom Né(e) le

Employeur Indice (si le conjoint est dans la fonction publique)

Tél. prof. Poste E-mail

• Renseignements concernant les enfants à charge figurant sur l'avis d'impôts et les enfants ne résidant pas avec l'OD

Nom, prénom	Né(e) le	Sexe

• Autres ayants droit (ex. : ascendant à charge ne figurant pas sur l'avis d'impôts)

Nom, prénom, adresse	Parenté	Né(e) le	Sexe

Je certifie que les renseignements indiqués, ci-dessus, sont exacts.
Fait à le Signature de l'agent ouvrant droit.



DEMANDE DE RESERVATION SEJOURS JEUNES

N'oubliez pas de mettre à jour vos documents dans l'espace « Mon compte » ou de créer votre compte sur <https://moncompte.caes.cnrs.fr>

NOM et PRENOM DE L'OUVRANT-DROIT :

N° identifiant CAES :

N° de téléphone :

adresse mèl :

Adresse postale :

RESERVATION POUR UN ENFANT AYANT-DROIT

NOM et PRENOM DE L'ENFANT :

F

M

Date de naissance :

CHOIX	NOM DE L'ORGANISME	INTITULE DU SEJOUR	DATE DU SEJOUR	LIEU DU SEJOUR	ACTIVITE CHOISIE
N°1					
N°2					
N°3					

N° d'option (pour les organismes concernés) :

Transport : Sans transport Avec transport, au départ de :

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation pour ce séjour ? Oui Non

Vous inscrivez un enfant porteur de handicap : Oui Non

J'autorise le CAES du CNRS à percevoir la subvention administrative à laquelle je peux prétendre, en contrepartie de l'application du tarif dégressif CAES. Il est nécessaire de nous communiquer l'attestation de non-versement de la subvention administrative établie par l'employeur du/ de la conjoint(e).

En signant cette demande de réservation, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la réservation de séjours vacances et des démarches qui peuvent en découler.

Je soussigné(e) _____, responsable du/de la mineur(e) ci-dessus, déclare avoir pris connaissance des règles et conditions générales de réservation du CAES ainsi que celles de ses partenaires et m'engage à les respecter.

Date d'arrivée (cadre réservé au service)

Montant des arrhes versées (min. 20%) :

Montant total du séjour :

Fait à :

Le :

Signature :

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Les conditions générales de ventes sont conformes à la partie réglementaire de Livre II du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Les dispositions des articles R211-3 à R211-11 figurent intégralement ci-après.

Article R211-3 Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au "a" de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre état membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans

quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un

contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 L'acheteur peut céder son contrat à un professionnel qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.